



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Alain Wiard, Jan Verbeke, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Laurence Dehaut, Eric Godart, Gabriel Persoons, Martin Casier, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhlisse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Philippe Desprez, Sandra Ferretti, Alexandre Dermine, Christine Roisin, *Conseillers*.

Séance du 25.06.19

#Objet : Approbation de la convention de parrainage entre l'administration communale de Watermael-Boitsfort et l'UCLouvain et l'ULB relative à un projet de recherche portant sur la gouvernance du futur.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la décision du collège échevinal du 18/02/2019 concernant la participation de l'administration communale en tant que « parrain institutionnel » à plusieurs projets Innoviris de type « anticipaté » portant sur la gouvernance du futur;

Vu le projet « LoIUsE- Laboratory on Landschape, Urbanism, Infrastructures and Ecologies » porté par l'UCLouvain et l'ULB et sélectionné par la Région ;

Vu la convention de parrainage entre la commune et l'UCLouvain et l'ULB ;

Sur proposition du Collège Echevinal;

DECIDE

Approuve la convention de parrainage ci-jointe entre la commune et l'UCLouvain et l'ULB relative au projet LoIUsE.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

25 votants : 24 votes positifs, 1 abstention.

Abstention : Alain Wiard.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 26 juin 2019

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze